

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

**Convocation du 7 novembre 2019**

**Affichage du 7 novembre 2019**

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>10</b>
	<b>Présents</b>	<b>8</b>
	<b>Votants</b>	<b>8</b>

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire et sur la convocation de Madame le Maire en date du sept novembre deux mil dix-neuf.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, MAUPETIT Nathalie, VILLAIN Stéphane, Mme FERREIRA Anne et LE NEILLON Nadège.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM ROUSSEAU Philippe et ALCHAMOLAC Romain.

M Arnaud CORLAY a été élu secrétaire de séance.

#### **POINT 1**

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **POINT 2 (délibération 2019-027)**

##### **CONVENTION N° 2 URBA +**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal, que face au désengagement de l'Etat en 2015 pour l'instruction des demandes d'urbanisme, 17 communes des 19 communes de la Communauté de communes du Clermontois ont alors fait le choix, par délibération du 26 mars 2015, de se regrouper pour créer le service partagé « URBA + » chargé d'instruire ces demandes.

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de la gratuité du service pour les communes adhérentes, soit une prise en charge totale du service URBA+ par la Communauté de communes du Clermontois ; ainsi que l'extension de son périmètre à la ville de Mouy.

Les évolutions du service URBA+, avec la perspective de la future Saisie par Voie Electronique des nouvelles demandes d'urbanisme, ont conduit le Bureau communautaire du 03 septembre 2019 à se positionner en faveur d'une participation financière des communes au service URBA+ sur propositions des commissions ATDE et Mutualisation. Le Bureau s'est aussi positionné en faveur d'une actualisation de la convention de 2015 entre les communes adhérentes et la Communauté de communes du Clermontois pour le service URBA+ et la charte de bon fonctionnement y afférente, telle que présentée en annexe.

La participation financière des communes au service URBA+ a alors été déterminée selon :

- ↳ Un scénario de répartition du coût total du service proportionnel à la population communale ;
- ↳ Une prise en charge partielle du coût du service par la Communauté de communes du Clermontois à hauteur de 75% en 2019 puis 50% à compter de 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✦ Valide la participation financière au service partagé d'instruction des demandes d'urbanisme « URBA+ » selon le scénario de répartition du coût total du service proportionnel à la population communale avec prise en charge partielle du coût du service par la Communauté de communes du Clermontois à hauteur de 75% en 2019 (soit 533 €) puis 50% à compter de 2020 (soit 1 066 €) ;
- ✦ De valider l'actualisation de la convention entre la commune adhérente et la Communauté de communes du Clermontois pour le service partagé d'instruction des demandes d'urbanisme et la charte de bon fonctionnement ;
- ✦ D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 de la convention « service partagé d'instruction des autorisations d'urbanisme » et tous les documents s'y afférents.

### **POINT 3 (délibération 2019-028)**

#### **RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DES ZAE**

Vu la loi Notre du 07 août 2015 qui fixe la date de prise automatique et obligatoire de la compétence ZAE à compter du 1er janvier 2017 par les EPCI à fiscalité propre ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Clermontois ;

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 26 septembre 2019 ;

Vu le rapport établi par la CLECT et transmis aux communes le 17 octobre 2019 ;

#### **Contexte**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes dispose de la compétence obligatoire "Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités économiques" (ZAE)

Dans le cadre de ce transfert de compétence, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 septembre dernier afin d'évaluer le montant des charges transférées. La commission a élaboré un rapport qui a été transmis aux communes pour adoption.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou l'inverse), prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du rapport de la CLECT annexé à la présente délibération présentée par Madame Le Maire.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport d'évaluation des charges transférées suite au transfert de la compétence ZAE élaboré par la CLECT réunie le 26 septembre 2019.

### **POINT 4 (délibération 2019-029)**

#### **DM 1 : INTÉGRATION DES FRAIS D'ÉTUDES ET ÉCRITURES POUR L'INTÉGRATION DU RÉSULTAT DU SYNDICAT D'EAU D'AVRECHY**

Suite aux remarques de la trésorerie concernant les études pour le PLU et l'aménagement de l'OAP 3 (études suivies de travaux), il y a lieu de passer les écritures suivantes :

•	DI	041	202 « Frais d'études »	13 049 €
•	DI	041	2138 « Autres constructions »	2 879 €
•	RI	041	2031 « Frais d'études »	15 928 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de de passer les écritures ci-dessus détaillées.

Suite à la prise de compétence de l'eau de la Communauté de Communes du Clermontois, il y a lieu d'intégrer les résultats de l'ancien syndicat des eaux d'Avrechy qui sont répartis ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 22 124,66 €
- Déficit d'investissement : 2 306,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer les résultats du syndicat des eaux d'Avrechy, de reverser l'excédent à la Communauté de Communes du Clermontois et d'accepter la contrepartie financière pour le déficit, de la façon suivante :

En section d'investissement :

- 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » - 2 306,55 €
- 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 2 306,55 €

En section de fonctionnement :

- 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 22 124,66 €
- 678 « Autres charges exceptionnelles » 22 124,66 €

### **POINT 5 QUESTIONS DIVERSES :**

- **Assainissement de la Mairie :** Les travaux ont été fait pendant les vacances scolaires de la Toussaint et sont terminés.
- **Informations faisant suite au Conseil Communautaire du Clermontois :** la Communauté de Communes du Clermontois se rapproche du Beauvaisis pour élaborer le SCOT ; Schéma directeur des eaux pluviales sur les communes du bassin versant de la Brèche : étude lancée sur l'ensemble du territoire du Clermontois ; mise en place du Réseau le Pouce en 2020 et du transport à la demande sur les petites communes (TAD).
- **Samedi 16 novembre :** test de ramassage des poubelles rue de Gournay à 10h30.
- **Lundi 18 novembre :** réunion avec AET - CC du Clermontois - SAO en Mairie concernant l'aménagement du terrain face à la mairie, pour les élus présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

\*\*\*\*\*

***Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery  
Séance du 14 novembre 2019.***

### **Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

- N° 1 : Approbation du compte rendu de la dernière séance.
- N° 2 : Convention n° 2 URBA + (délibération N° 2019-027)
- N° 3 : Rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence des ZAE (délibération N° 2019-028)
- N° 4 : DM 1 : intégration des frais d'études et écritures pour l'intégration du résultat du syndicat d'eau d'Avrechy (délibération N° 2019-029)
- N° 5 : Questions diverses.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
BOULENGER	Brigitte	<b>X</b>			
TRAEN	Xavier	<b>X</b>			
CORLAY	Arnaud	<b>X</b>			
ROUSSEL	Nicole	<b>X</b>			
MAUPETIT	Nathalie	<b>X</b>			
ROUSSEAU	Philippe		<b>X</b>		
VILLAIN	Stéphane	<b>X</b>			
ALCHAMOLAC	Romain		<b>X</b>		
FERREIRA	Anne	<b>X</b>			
LE NEILLON	Nadège	<b>X</b>			